



Mon-Droguiste.Com
39 Bis Rue du Moulin Rouge
10150 Charmont Sous Barbuise
Tél : (33)3.25.41.04.05
Fax : (33)3.25.41.06.16
Email : contact@mon-droguiste.com

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

ACETATE D'ISOAMYLE

Version 1.1 du 23.01.2013

Page 1/8

Réf : 1104

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom de la substance ou du mélange :	ACETATE D'ISOAMYLE
N° Index :	607-130-00-2
N° CAS :	123-92-2
N° CE :	204-662-3
N° d'enregistrement REACH :	01-2119548408-32
Autres noms :	Acétate d'isopentyle

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Utilisations identifiées :
- Additif pour produits alimentaires
- Pour application chimique / technique

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité



Mon-Droguiste.Com
39 Bis Rue du Moulin Rouge
10150 Charmont Sous Barbuise
Tél : (33)3.25.41.04.05
Fax : (33)3.25.41.06.16
Email : contact@mon-droguiste.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence - Centre Orfila France

Disponible 7j/7 et 24h/24

01 45 42 59 59 appel depuis la France

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Réglementation européenne (CE) 1272/2008

Classifié comme dangereux selon la réglementation européenne (CE) 1272/2008

Classe de danger	Catégorie de danger	Route d'exposition	Phrases H
Liquides inflammables	Catégorie 3		H226

Pour le texte complet des Phrases H, voir section 16.

Directive européenne 67/548/CEE

Classifié comme dangereux selon la directive européenne 67/548/CEE

Classe de danger / Catégorie de danger	Phrase(s) R
F R10	
R66	

Pour le texte complet des phrases R, voir section 16.

2.2. Eléments d'étiquetage

Étiquetage CE - Selon la réglementation européenne (CE) 1272/2008

Nom(s) sur l'étiquette

Composants dangereux ACETATE

Mentions d'avertissement Attention

D'ISOAMYLE



Symboles de danger

Mentions de danger

Conseils de prudence

Prévention

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P240 Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P501 Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Intervention

Elimination

Informations Additionnelles sur les Dangers

2.3. Autres dangers Données non disponibles.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Nom de la substance	N° CAS	N° CE	N° Index	N° d'enregistrement REACH	Concentration
Acétate d'isoamyle	123-92-2	204-662-3	607-130-00-2 01-21	119548408-32	

Composants dangereux - Selon la réglementation européenne (CE) 1272/2008

Nom de la substance	Classe de danger	Catégorie de danger	Route d'exposition	Phrases H
Acétate d'isoamyle	Liquides inflammables	Catégorie 3		H226

Pour le texte complet des Phrases H, voir section 16.

Composants dangereux - Directive européenne 67/548/CEE

Nom de la substance	Classification	Catégorie de danger	Phrase(s) R
Acétate d'isoamyle	F Facilement	inflammable	R10
	R66		

Pour le texte complet des phrases R, voir section 16.

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

En cas de malaise, recourir à un traitement médical.

En cas d'inhalation

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Enlevez les verres de contact.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Rincer à l'eau.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche à grande eau.

Buvez 1-2 verres d'eau.

Ne jamais donner à manger ou à boire à une personne inconsciente.

Recourir à un traitement médical.

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Pas d'informations disponibles.

4.3 Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers suite à une exposition

Pas d'informations disponibles.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse, CO₂, Poudre d'extinction, Eau pulvérisée

5.2. Dangers spécifiques résultant de la substance ou du mélange

Peut former des mélanges explosifs gaz-air.

Peut se déplacer sur une grande distance jusqu'à une source d'inflammation et produire un retour de flamme.

Fire or intense heat may cause damage to the package material.

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone (CO)

Gaz carbonique (CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité

Autres indications

Porter un appareil de protection respiratoire.

Refroidir les récipients touchés en pulvérisant de l'eau.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Tenir éloigné des sources d'inflammation.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Confinement/Nettoyage/Equipement nécessaire

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Assurer une aération suffisante.
Remplissez matériel dans les récipients marqués.
Nettoyer soigneusement le lieu de l'accident :
Eau.

6.4. Référence aux autres sections

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Préventions des incendies et des explosions

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.
Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Garder et des flammes à l'air libre.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Indications concernant le stockage commun

Autres indications sur les conditions de stockage

Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des conteneurs fermés.
Entreposer à une température 15 °C.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.
Ne pas stocker avec des alcalis (lessives).
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Durabilité : 1 année

7.3. Utilisation(s) particulière(s)

Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec : Fournisseur

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition 123-92-2 acétate d'isopentyle (100,0%)

VME () Valeur momentanée : 540 mg/m³, 100 ppm

Valeur à long terme : 270 mg/m³, 50 ppm

Remarques supplémentaires

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Protection des mains Gants

Sans autre indication, voir point 7.

Lunettes de protection.

de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Porter un vêtement de protection approprié.

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés certifiés.

Suitable respiratory equipment : La poussière, les vapeurs organiques

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Oculaires et des douches de sécurité doivent être disponibles lors de la manipulation de ce produit.

Pas d'informations disponibles.

Protection de la peau et du corps

Protection respiratoire

Mesures générales de protection et d'hygiène

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect liquide

Couleur transparent

Odeur de

type fruité

Poids moléculaire non

renseigné

pH non

renseigné

pKa non

renseigné

Point de fusion/congélation -78

°C

Point/intervalle d'ébullition

142 °C

Point d'éclair 33

°C (closed cup)

Taux d'évaporation non

renseigné

Inflammabilité (solide, gaz) non

renseigné

Inflammabilité non

renseigné

Propriétés explosives	le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
Pression de vapeur	5 mmHg à 25 °C
Densité de vapeur 4.5	(air = 1)
Densité	0.87 – 0.90 g/cm ³ à 20 °C
Densité relative non	renseigné
Masse volumique apparente non	renseigné
Solubilité	dans l'eau : 0.2 g/l à 20 °C
Solubilité qualitative non	renseigné
Coefficient de partage noctanol/eau	non renseigné
Température d'auto inflammabilité	355 – 380 °C
Température de décomposition non	déterminée
Viscosité dynamique	: 1.03 Ps
Propriétés comburantes non	renseigné
9.2 Autres informations	
Limites d'explosion	Inférieure : 1 Vol % Supérieure : 7,5 Vol %
Indice de réfraction 1,404	

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité	Pas d'informations disponibles.
10.2. Stabilité chimique	Pas d'informations disponibles.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue.
10.4. Conditions à éviter	Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes. Garder à l'abri de la chaleur, des étincelles et des flammes à l'air libre.
10.5. Matières incompatibles Acides.	Alcalins forts. Agents oxydants. Moisture
10.6. Produits de décomposition dangereux	Monoxyde de carbone (CO) et dioxyde de carbone (CO ₂)

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques	
Toxicité aiguë	
Toxicité aiguë par voie orale LD50 16 600 mg/kg (rat)	LD50 7 442 mg/kg (lapin)
Toxicité aiguë par voie cutanée LD50 > 5 mg/kg (lapin)	
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Dégraisse la peau. Peut provoquer des gerçures de la peau et de l'eczéma. Peut causer l'irritation aux yeux.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Pas d'informations disponibles.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Pas d'informations disponibles.
Mutagénicité sur les cellules germinales	
Cancérogénicité Pas d'informations disponibles.	
Autres informations	Peut causer des malaises s'il est ingéré. Les vapeurs peuvent affecter le système nerveux central et provoquer des maux de

tête, des troubles, des vomissements ou une intoxication.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Considéré comme non bioaccumulable. d'informations disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol Pas

d'informations disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB Non

applicable.

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'autres informations disponibles.

13. MESURES RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit

Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Emballages contaminés

Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU 1104

14.2. Nom d'expédition des Nations unie

ACETATES D'AMYLE

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 3

IMDG : 3

RID : 3

IATA : 3

14.4. Groupe d'emballage

ADR : III

IMDG : III

RID : III

IATA : III

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR : non

IMDG : non

RID : non

IATA : non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

pas de données disponibles

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC non applicable

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), comme modifiée

- Directive 67/548/CEE du Conseil, du 27 juin 1967, concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives à la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses, comme modifiée
- Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, comme modifiée
- Directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet des phrases H mentionnées dans la section 3

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Texte intégral des phrases R mentionnées dans la section 3

R10 Inflammable.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Acronymes et abréviations

ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA : International Air Transport Association

IATA-DGR : Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organization

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50 : Lethal concentration, 50 percent LD50 : Lethal dose, 50 percent

La présente fiche de données de sécurité a été modifiée selon le règlement 453/2010 du 20 mai 2010 modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

Les mises à jour sont indiquées par 2 traits dans la marge.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.